

## Aides agroenvironnementales

Les mesures agroenvironnementales (MAE) proposent une rémunération à des agriculteurs volontaires en contrepartie de pratiques favorables à l'environnement. Ces aides sont co-financées par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et des fonds nationaux. Intégrées au « deuxième pilier » de la politique agricole commune, elles sont mises en œuvre au sein de programmes de développement rural pour une période de 7 ans. La dernière ayant pris fin en 2013, et la nouvelle étant déployée en 2015, les MAE d'avant 2013 ont été reconduites pour une année supplémentaire en 2014. Ces mesures soutiennent les exploitations d'élevage extensif et leurs prairies (PHAE); la rotation des cultures ; les exploitations économes en engrais, et produits phytosanitaires ; l'agriculture biologique ; la préservation des races d'élevage et des espèces cultivées menacées ; l'apiculture pour le potentiel pollinisateur des abeilles ; et enfin, les agriculteurs installés sur des sites prioritaires pour la préservation ou le rétablissement de la qualité de l'eau et la biodiversité (MAET). En montant d'aides versées comme en surfaces couvertes, la PHAE est la mesure la plus importante, suivie des MAET, montées en puissance ces dernières années. Si l'équilibre des différentes mesures reste inchangé en 2014, les évolutions avec l'année 2013 sont imputables à la transition vers la nouvelle programmation en 2015.

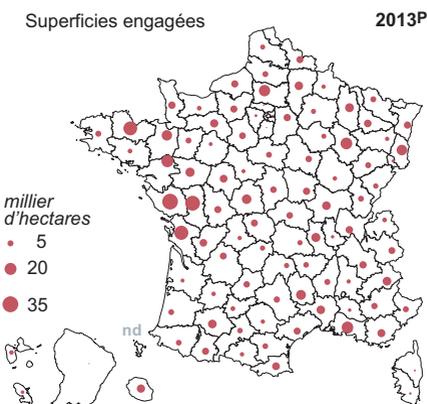
### Mesures agroenvironnementales programme de développement rural hexagonal 2007-2013

Année civile	2007	2013P	2014P
	million d'euros		
Prime herbagère agroenvironnementale	16,8	224,5	208,2
Mesure agroenvironnementale rotationnelle	1,4	31,6	25,2
Système fourrager polyculture-élevage économe en intrants	0,1	6,5	7,1
Conversion à l'agriculture biologique	€	12,4	5,8
Maintien de l'agriculture biologique	-	0,3	0,9
Protection des races menacées	€	1,2	1,6
Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles	€	3,0	5,1
Mesures agroenvironnementales territorialisées	€	123,9	125,3
<b>Total</b>	<b>18,4</b>	<b>403,3</b>	<b>379,1</b>

Montants versés sur l'année civile.  
Champ : France métropolitaine hors Corse.  
Sources : ASP, traitement Agreste.

Télécharger les données au format tableau

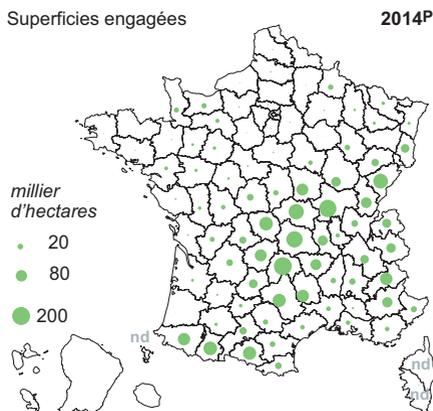
### Mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET)



Campagne	2010	2012	2013P
	millier		
Dossiers déposés	19,1	25,3	22,5
<b>Éléments engagés</b>			
Surfaciques (millier d'ha)	571,9	740,9	694,8
Linéaires (millier de km)	8,4	11,8	9,4
Ponctuels (millier d'unités)	58,6	102,7	98,2
	million d'euros		
Montant des aides	101,0	126,5	128,3

Sources : ASP, traitement Agreste

### Prime herbagère agroenvironnementale (PHAE)



Campagne	2003	2010	2013P	2014P
	millier			
Dossiers déposés	56,4	54,3	48,5	43,8
	millier d'hectares			
Superficies primées	3 179,2	///	///	///
Superficies engagées	///	3 666,7	3 377,9	2 930,3
	million d'euros			
Montant des aides	211,3	242,7	221,7	208,2

Données sur la campagne, pour les programmations 2000-2006 et 2007-2013  
Sources : ASP, traitement Agreste.

7